



EUROPEAN BUILDERS CONFEDERATION

PRISE DE POSITION

FR

13 Décembre 2006

Position d'EBC sur l'accès des PME de la construction aux marchés publics

***Il n'est pas nécessaire d'attendre un accord de l'OMC pour améliorer l'accès
des PME aux marchés publics***

Un mémorandum a été adressé à la Commission européenne par un Etat membre lui demandant de négocier auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) des dispositions permettant de mettre en œuvre un accès préférentiel des PME à la commande publique, inspirée du Small Business Act en vigueur aux Etats-Unis.

Le Small Business Act prévoit notamment de réserver 23% des marchés publics fédéraux aux PME, en qualité de titulaires ou de sous-traitants.

Paradoxalement, cette initiative a priori favorable aux PME n'a pas déclenché un vent d'enthousiasme parmi les Artisans et les PME de la construction en Europe pour les raisons suivantes :

- La part des Artisans et des PME dans le chiffre d'affaire de la construction est de 80% dans l'Union européenne. Ils seraient donc en droit d'attendre une part proportionnelle de commande publique. Or, d'après les chiffres existants dans les différents Etats membres, la part des marchés publics de travaux réalisés par les PME de la construction est inférieure.
- Cependant instaurer un quota à l'américaine ou une mesure équivalente n'apporterait aucun changement réel si ce n'est un effet de diversion pour les Gouvernements, leur permettant de déclarer qu'ils mènent une politique favorable aux PME. Cet effet de diversion risque d'ailleurs de durer dans le temps, puisqu'il sera conditionné à un très hypothétique accord de l'OMC...
- Pendant ce temps, les grands groupes en profiteront pour promouvoir plus facilement les PPP (partenariats publics-privés), qui constituent, eux, un véritable danger pour l'accès des PME de la construction aux marchés publics. Les PPP, dont le cadre législatif est actuellement débattu par les Institutions européennes, accordent à un prestataire privé l'ensemble des opérations de la conception à la maintenance, en passant par la construction et le financement. Par leur caractère global, les PPP sont inaccessibles aux Artisans et aux PME dès lors que ces entreprises n'ont pas les ressources financières ni administratives pour remporter des contrats de très grande taille et de très long-terme. Les PPP limitent la concurrence en réservant les marchés concernés à quelques grands opérateurs et en reléguant les PME au seul rôle de sous-traitant.

Propositions d'EBC

Afin de préserver et d'améliorer l'accès des Artisans et des PME de la Construction aux marchés publics, EBC demande à la Commission européenne de concentrer ses efforts dans les domaines suivants :

- **Limiter strictement le recours aux PPP** (plus précisément les PPP contractuels de type marché public) à des marchés particulièrement complexes sur le plan technique et financier tels que relevant de la procédure de dialogue compétitif, prévue dans la Directive 2004/18/CE.
- Inciter les Etats membres à passer leurs marchés publics en **lots séparés**. Les acheteurs publics doivent être incités à diviser les lots techniques spécifiques d'un projet et à les attribuer séparément.
- Inciter les Etats membres à faciliter les **groupements d'entreprises**. Par exemple, les capacités professionnelles et financières doivent être appréciées au niveau du groupement, sans que leur intégralité puisse être exigée de chaque membre. C'est ce qui permettra d'améliorer la participation des PME aux marchés publics.
- Lancer une initiative pour améliorer les conditions de la **sous-traitance**. Les PME sous-traitantes rencontrent de grandes difficultés, y compris dans les nouveaux Etats membres : aucun pouvoir de négociation, prix systématiquement tirés vers le bas, délais d'exécution impossibles à respecter, sous-traitance en chaîne entraînant des problèmes de manque de transparence et d'attribution des responsabilités. Certains Etats membres ont mis en place des réglementations ou des pratiques permettant d'assainir la sous-traitance. Il serait utile que la Commission lance une consultation et ouvre le débat dans ce domaine.
- Conduire un projet de « best practice ». La Commission devrait analyser la situation actuelle dans les 25 Etats membres, identifier les **meilleures pratiques** observées et faire des recommandations pour un meilleur accès des PME aux marchés publics.

Conclusion

EBC met en garde la Commission européenne contre la « fausse bonne idée » d'instaurer un système de quota ou de marchés réservés aux PME pour les marchés publics de travaux. Cela n'apporterait aucun changement véritable si ce n'est un effet de diversion pour les Gouvernements, leur permettant de déclarer qu'ils mènent une politique favorable aux PME, alors que ce ne sera pas le cas. EBC demande en revanche à la Commission européenne d'examiner avec soin les propositions formulées ci-dessus et notamment celles visant à limiter le développement des PPP.

*****FIN*****

« European Builders Confederation – E.B.C. » créée en 1990, est une organisation professionnelle européenne représentant les Artisans et les P.M.E. appartenant au secteur de la construction. A travers ses organisations nationales membres, E.B.C. regroupe 600.000 micro, petites et moyennes entreprises de la construction employant 2.5 millions de salariés.

Le secteur de la construction est d'une importance fondamentale pour l'Economie européenne. Avec 2,3 millions d'entreprises, un chiffre d'affaires de presque 1000 milliards d'euros et une population occupée de 14 millions de personnes, ce secteur contribue à la réalisation de 10% du Produit Intérieur Brut de l'Union Européenne. 99% des PME (moins de 250 salariés) forment le secteur de la construction en Europe et réalisent 78% du chiffre d'affaires. Les petites entreprises (moins de 50 salariés) assurent à elles seules 60% de la production et emploient 70% de la population active du secteur.